Rapport annuel 2005

Umam

Sommaire

Rapport du conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats	p.8
Bilanp).10
Annexes aux comptes 2005r	າ 12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : Wim-Jean de Zeew

Président : Paul Tassel

Vice-Présidents : Daniel Blot

Jean-Pierre Seroin

Secrétaire: Jean Guérard

Administrateurs : Wim-Jean de Zeeuw

Louise du Mesnil d'Engente

Jean Melisse Jean Pouget Aimé Montal

Jean-Claude Courty

Georges Lasne Jérôme Sennelier

DIRECTION GÉNÉRALE

Robert Bourreau-Guérinière

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles du Titre II, section 2 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées par l'UMAM au cours de l'exercice 2005 et de soumettre à votre approbation ses Comptes de Résultat et son Bilan au 31 décembre 2005.

Les comptes de résultat sont présentés distinctement suivant qu'il s'agit de la liquidation des exercices antérieurs au 1^{er} janvier 1985, date de création de l'Union, ou des opérations de réassurance des mutuelles adhérentes à l'Union depuis 1985.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Exercice 1984 et antérieurs

La liquidation des exercices antérieurs à 1985 se traduit par une perte de $37.656 \, \varepsilon$.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité.

Exercice 2005

Évolution des cotisations

Au cours de l'exercice, les émissions de cotisations nettes d'annulations se sont élevées à 20.042.107 € contre 18.222.623 € en 2004, ce qui représente une augmentation de 9,98 %.

Cette augmentation provient d'une part de la prise en compte de la totalité du chiffre d'affaires 2005 de La Comtoise, alors qu'en 2004 seule la part de son chiffre d'affaires de la période comprise entre le 1er juillet 2004 (date de son entrée dans l'UMAM) et le 31 décembre 2004 avait été intégrée dans les comptes de l'Union.

Elle provient également de la progression des chiffres d'affaires de trois catégories de mutuelles au sein de l'Union: +17,63% pour les mutuelles professionnelles, +8,98 % pour les mutuelles régionales à vocation particulière, +2,78% pour les mutuelles Outre Mer.

La Mutuelle Centrale d'Assurances pour sa part a été amenée en 2005, dans le cadre des opérations de surveillance et d'assainissement de son portefeuille, d'une part à résilier un certain nombre de contrats et d'autre part à limiter de façon volontaire son développement, ce qui s'est traduit par une diminution de 3,55% de ses cotisations émises.

Les cotisations acquises à l'exercice représentent, toutes mutuelles confondues, 19.762.588 € contre 17.718.770 € en 2004, ce qui représente une augmentation de 11,53 %.

Évolution des charges de sinistres

Le règlement des sinistres et les provisions techniques à la charge de l'exercice s'élèvent, brut de cession de réassurance, à 14.755.347 €, ce qui représente 74,66 % de nos cotisations acquises contre 39,38 % en 2004, chargement de gestion sur provisions compris.

Cette augmentation des charges de sinistres provient :

- de mali survenus dans la liquidation des opérations des exercices antérieurs de plusieurs mutuelles : la MAG, la MUTP, la MTA et la MAM.
- des mauvais résultats techniques de l'exercice courant pour la Comtoise qui a enregistré trois sinistres corporels automobile graves évalués à 1.400.000 €, 115.000 € et 85.000 € ainsi qu'un sinistre incendie réglé pour 174.000 € et un autre provisionné pour 179.000 €, la MAM qui a enregistré un sinistre corporel automobile de 100.000 € et la MUTP.

Le rapport sinistres / cotisations comptable lié aux opérations des mutuelles en activité est de 83,84% contre 56,21% en 2004.

Toutes opérations confondues (mutuelles en activité, mutuelles dont les opérations sont en cours de liquidation y compris AMC, et opérations de la MCA antérieures à 1985), le rapport sinistres / cotisations comptable est de 74,62%.

Évolution des dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Union s'est élevé à 4.426 k€ contre 6.093 k€ en 2004, soit une diminution de 27,35 % par rapport à l'an passé.

Il convient toutefois de noter que cette variation importante ne provient pas d'une réelle baisse des frais généraux : en 2004, les frais généraux étaient particulièrement élevés du fait que la provision pour frais de gestion était, depuis cet exercice, conservée par les cédantes.

A cet égard, il est rappelé qu'un montant total de commissions de réassurance complémentaires de 1.935 k€ a été versé lors de l'exercice précédent aux adhérents pour leur permettre de faire face notamment à cette charge supplémentaire.

Ainsi, le montant de nos charges de fonctionnement représente un taux de 22,39% de nos cotisations, contre 34,4% en 2004.

Résultat comptable

Les opérations nettes de notre compte technique se soldent par une perte de 39.377 €.

Compte tenu des opérations non techniques (produits et charges des placements, produits et charges exceptionnelles), la perte est ramenée à 3.271,30 € que nous vous proposons de porter au débit du compte Report à Nouveau.

En conclusion, cet exercice est marqué par plusieurs facteurs négatifs qui sont venus contrarier la progression satisfaisante de la quasi totalité des mutuelles adhérentes.

Il s'agit :

- de la survenance dans l'exercice de quelques sinistres importants qui ont nécessité la constitution de provisions élevées;
- d'aggravations sur exercices antérieurs constatées au sein de plusieurs mutuelles ;
- de la majoration des charges de Gie qui ne peut être répercutée intégralement sur les comptes des mutuelles adhérentes, alors que les commissions de réassurance versées à l'Union, dont le niveau varie avec celui des résultats techniques, ne permet pas de lisser les effets de ces hausses.

Il reste à espérer que l'évaluation prudente de nos provisions de sinistres nous permettra d'améliorer ce résultat dans le temps qui n'a heureusement pas entamé, ni notre solvabilité, ni nos fonds propres qui s'élèvent à 3.307 k€ contre 3.106 k€ en 2004.

Après avoir entendu les rapports du Commissaire aux comptes, votre Assemblée Générale aura à se prononcer à titre ordinaire sur les résolutions que nous lui soumettrons et qui, outre l'approbation des comptes, auront également pour objet :

- le renouvellement pour six ans du mandat d'Administrateur de M. Jean-Claude Courty;
- la ratification de la cooptation de M. Jérôme Sennelier en remplacement de M. Charles Broizat dont le mandat est arrivé à expiration et qui n'a pas souhaité son renouvellement.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier Charles Broizat pour les nombreuses années qu'il a passées en qualité d'Administrateur de notre Union et pour son implication pour notre entreprise.

Nous remercions également vivement nos mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance, ainsi que l'ensemble des collaborateurs qui agissent au sein de celles-ci, du Service Central des Mutuelles et de notre Union, pour le travail accompli tout au long de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiants les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Gilles Magnan

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19 mai 2006

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Compte de résultats au 31 décembre 2005

COMPTE TECHNIQUE

Opérations	Cessions et	Opérations	Opérations
brutes	rétrocessions	nettes	nettes 2004

		1		1	
1 Primes acquises		19 763	-14 760	5 002	4 556
1a Primes	+	20 042	-14 760	5 282	5 059
1b Variation de primes non acquises	+/-	-280	-	-280	-504
2 Produit des placements alloués	+	394	-	394	387
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		-14 552	10 521	-4 031	-1 674
4a Prestations et frais payés	-	-14 131	10 316	-3 815	-2 873
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-421	205	-216	1 199
5 Charges des autres provisions techniques		-194	-	-194	64
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		-196	3 079	2 883	3 310
7a Frais d'acquisition	-	-191	-	-191	-58
7b Frais d'administration	-	-6	-	-6	-8
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	3 079	3 079	3 376
8 Autres charges techniques	-	-4 093	-	-4 093	-5 944
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-

	ł			
Résultat technique non vie	1 121	-1 160	-39	698



COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2005	2004

1 Résultat technique		-39	698
3 Produits des placements		780	687
3a Revenu des placements	+	565	577
3b Autres produits des placements	+	166	53
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	49	57
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		-325	-238
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-157	-176
5b Autres charges des placements	-	-168	-52
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-10
6 Produits des placements transférés	-	-394	-387
7 Autres produits non techniques	+	-	-
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-8	17
9a Produits exceptionnels	+	21	435
9b Charges exceptionnelles	-	-29	-418
10 Participation des salariés	-	-17	-30
11 Impôt sur les bénéfices	-	-	-259

12 Résultat de l'exercice	-3	488

Bilan au 31 décembre 2005



1 Compte de liaison avec le siège	_	_
	_	_
2 Actifs incorporels 3 Placements	14 899	12 704
3a Terrains et constructions	692	692
3b Placements dans des entreprises liées	092	092
3c Autres placements	14 185	11 991
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	14 103	21
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	17 531	17 326
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	17 531	17 326
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	5 542	9 922
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	-907	-273
6aa Primes restant à émettre	-907	-274
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	1
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 676	9 543
6c Autres créances :	1773	652
6ca Personnel	-	-
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	267	20
6cc Débiteurs divers	1506	632
7 Autres actifs	104	1 263
7a Actifs corporels d'exploitation	89	71
7b Comptes courants et caisse	15	1 192
8 Comptes de régularisation - Actif	542	491
8a Intérêts et loyers acquis non échus	305	308
8b Frais d'acquisition réportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	237	183
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif	38 618	41 706
------------------	--------	--------



2005 2004

1 Capitaux propres :	3 307	3 106
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	7 233	7 029
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	1 457	1 478
1e Report à nouveau	-5 379	-5 889
1f Résultat de l'exercice	-3	488
2 Passifs subordonnés	2 287	2 287
3 Provisions techniques brutes :	29 626	27 774
3a Provisions pour primes non acquises non vie	1 283	1 003
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	25 594	24 215
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	2 750	2 556
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	539	546
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	425	502
7 Autres dettes:	2 149	7 261
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 617	6 553
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	44	-
7e Autres dettes :	480	709
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	26	28
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	46	193
7ee Créanciers divers	409	488
8 Comptes de régularisation - Passif	285	229
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	38 618	41 706

Annexes aux comptes 2005

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.



Faits marquants de l'exercice

En terme d'activité

Pour la troisième année consécutive l'exercice 2005 est marqué par une croissance du chiffre d'affaires de l'Union : +9,98% contre +18,02% en 2004 et +16,52% en 2003.

Il convient d'observer que dans ce chiffre d'affaires intervient pour la première fois l'activité de La Comtoise pour une année pleine. Cette mutuelle représente 3.253.554 € de cotisations, soit 15,6% du total des opérations de l'ensemble des mutuelles au sein de l'Union.

Exception faite de la Mutuelle d'Assurances du Midi (-3,14%) et de la Mutuelle Centrale d'Assurances (-3,55%) et ceci en raison d'une politique volontaire menée au sein de cette dernière mutuelle pour améliorer ses résultats dans son secteur d'activité, toutes les mutuelles sont en progression : +17,63% pour les mutuelles professionnelles, +8,98% pour les mutuelles régionales à vocation particulière, +2,78% pour les mutuelles Outre Mer.

Les cotisations émises de l'exercice s'élèvent à 20.042.107 € contre 18.222.623 € en 2004.

En terme de résultats techniques

Les résultats bruts de réassurance sont positifs, bien que l'excédent soit très largement inférieur à celui de l'an passé (1.120.539 € contre 5.095.043 € en 2004).

Le rapport sinistres / cotisations comptable des mutuelles adhérentes en activité est de 84% contre 56% en 2004. Il était de 66% pour l'exercice 2003.

La dégradation du résultat provient de la charge dans l'exercice de quelques sinistres importants dont un sinistre corporel automobile provisionné à hauteur de 1.400.000 € au sein de La Comtoise.

Elle provient également de l'aggravation de certains sinistres survenus en 2004 au sein de la MUTP, et également au sein de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe qui a été touchée plus gravement que prévu par le tremblement de terre survenu dans ce département le 21 novembre 2004.

Enfin, la liquidation des opérations de la Mutuelle des Transports Assurances a engendré cette année des mali qui représentent une charge à l'exercice de 296.808 €.

Les résultats techniques comptables de l'exercice se trouvent à nouveau cette année améliorés par la liquidation des anciennes opérations d'assurance construction de l'Union (Société Mutuelle d'Assurance des Architectes d'Intérieur et Assurance Mutuelle des Constructeurs).

C'est ainsi que toutes opérations confondues, le rapport sinistres / cotisations comptable est de 74,62% contre 39,51% en 2004 et 62% en 2003.

En terme de charges de fonctionnement

Les frais généraux s'élèvent à 4.426 k€ contre 6.093 k€ en 2004, ce qui représente une diminution de plus de 27% par rapport à l'an passé.

Cette diminution provient essentiellement du fait que désormais les frais de gestion des sinistres ne sont plus supportés par l'Union, mais directement imputés dans les comptes des mutuelles adhérentes et que l'an passé, lors de ce changement de méthode comptable, l'Union avait dû verser un montant important de commissions de réassurance complémentaires pour permettre aux mutuelles de faire face à cette provision nouvelle dans leurs comptes.

Cette charge ne se retrouve donc pas cette année dans les comptes de l'Union.

Malgré cette baisse en valeur absolue des frais généraux, il convient toutefois d'observer que les charges de Gie répercutées sur les mutuelles adhérentes à hauteur de 3,40% de leurs cotisations comme l'an

passé, et financées pour le solde par l'Union sont en augmentation cette année puisqu'elles passent de 707.058 € pour 2004 à 939.640 € en 2005.

Le montant des charges de fonctionnement de l'Union représente globalement un taux de 22,39% des cotisations, proche de celui de 2003 qui était de 25,9%, le taux de 34,4% de 2004 n'étant pas directement comparable, compte tenu du changement de méthode comptable précité et de son incidence sur les frais généraux de l'Union.

En terme de grands équilibres

Les fonds propres de l'Union passent de 3.106.145 € à 3.307.177 €. Les engagements réglementés sont excédentaires de 3.464.915 €. La marge de solvabilité est couverte à hauteur de 4 fois la marge réglementaire.



Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.



Informations sur le choix des méthodes utilisées



Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.



Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. En 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

• pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;

- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 comme en 2004 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3% comme en 2004).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quotepart des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2005, votre société devrait au titre des soutiens dont elle a bénéficié 104 k€ à Monceau Assurances mutuelles associées, et ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	_	-	_	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	-	-	692
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	692	-	-	692
TOTAL BRUT	692	-	-	692

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	692
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	692	692
TOTAL NET	692	692



Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés Prêts sociétés du groupe Créances pour espèces déposées chez les cédantes	- - -	- - -	- - -	- - -
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés Prêts sociétés du groupe Créances pour espèces déposées chez les cédantes	- - -	- - -
TOTAL	-	-



Valeurs brutes au 31/12/2005

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	252	2 547	353	2 446
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	11 182	-	1744	9 438
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	557	-	-	558
Provision pour dépréciation des actions	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	1744	-	1744
TOTAL BRUT	11 991	4 291	2 097	14 185

Provisions

Intitulé	Amortisse provisions à		Mouve	ements	Amortisse	
	Amortissements	Provisions	Dotations Reprises		provisions à la clôture	
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Provision pour dépréciation des actions	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	252	2 446
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	11 182	9 438
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	557	557
Provision pour dépréciation des actions	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	1744
TOTAL NET	11 991	14 185



Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	692	692	1 028	692
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	2 444	2 444	2 497	250
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	9 438	9 251	9 932	11 136
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1766	1 905	2 095	21
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	558	558	608	557
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	14 899	14 851	16 161	12 658
dont:				
- placements évalués selon l'article R 332-19	11 181	11 134	12 005	11 135
- placements évalués selon l'article R 332-20	3 718	3 717	4 156	1 523
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	12 576	12 389	13 458	12 080
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 323	2 463	2 703	21
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	557

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2004				2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	12 704	12 704	14 024	14 899	14 899	16 161
Amortissement de Surcote	-	229	-	-	285	-
Amortissement de Décote	-	-183	-	-	-237	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	12 704	12 657	14 024	14 899	14 851	16 161

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

- 4) Autres informations
 - a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
Immeubles d'exploitation	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	692	692	1 028	692
-	7	'		
Total	692	692	1 028	692

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Valeur de remboursement Valeur nette	11 223 11 135	9 223 9 251
SOLDE NON AMORTI	88	-28



Créances au 31 décembre 2005

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre Autres créances nées d'opérations	-274	-907	-907	-
d'assurance directe Créances nées d'opérations de réassurance	9 543	4 676	- 4 676	-
Autres créances	652	1773	1773	-
Total	9 922	5 542	5 542	-

4.1.6

Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts courus non échus	308	305
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	183	237
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	491	542

4.1.7

Filiales et participations

NoN	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	ividendes encaissés	Compte courant	Prêt
	_		>	S	0		Div		

Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile de l'Industrie 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	98,44%	480	810	52	216	-	-	-
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	257	6	57	-	-	-

Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)

Néant



Éléments du passif



Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2004	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2005
Fonds d'établissement	7 029	224	19	7 233
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	258	-	22	236
Réserve de capitalisation	1 220	-	-	1 220
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	8 507	224	41	8 690
Report à nouveau	-5 889	510	-	5 379
Résultat de l'exercice	488	-3	488	-3
	î			
TOTAL	3 106	954	529	3 307



Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné Emprunt complémentaire fonds d'établissement	1 524 762	EUR EUR	6,00% 5,21%	oui oui	-



Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non	Provision pour risques en cours		
	acquises à la clôture	31/12/05	31/12/04	
Dommages corporels individuels	14	-	-	
Responsabilité civile automobile	230	-	-	
Dommages automobile	341	-	-	
Dommages aux biens des particuliers	326	-	-	
Dommages aux biens des professionnels	173	-	-	
Dommages aux biens agricoles	31	-	-	
Catastrophes naturelles	67	-	-	
Responsabilité civile	75	-	-	
Pertes pécunières	10	-	-	
Divers	10	-	-	
Transport	5	-	-	
Acceptations	-	-	-	
Total	1 283	-	-	



Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance				
Annee d inventaire	2001	2002	2003		
Exercice 2003					
Réglements	9 898	8 110	5 731		
Provisions	1656	1643	6 596		
Total charge de sinistres	11 554	9 753	12 327		
Primes Acquises	17 091	12 641	14 771		
Ratio S/P	68%	77%	83%		

Année d'inventaire	Année de survenance					
Annee d'inventaire	2001	2002	2003	2004		
Exercice 2004						
Réglements	10 057	8 432	9 093	5 939		
Provisions	1 279	839	2 459	6 107		
Total charge de sinistres	11 336	9 271	11 552	12 046		
Primes Acquises	17 110	12 610	14 744	17 751		
Ratio S/P	66%	74%	78%	68%		

Année d'inventaire	Année de survenance						
Annee d inventaire	2001	2002	2003	2004	2005		
Exercice 2005							
Réglements	10 169	8 447	9 447	10 351	7 434		
Provisions	1142	610	1688	3 106	8 316		
Total charge de sinistres	11 311	9 057	11 135	13 456	15 750		
Primes Acquises	17 069	12 591	14 744	17 961	20 307		
Ratio S/P	66%	72%	76%	75%	78%		

^(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé		2004		
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	23 222	17 225	5 996	7240
Réglements sur antérieur pendant l'exercice Provision pour sinistres à la clôture	6 537 16 475	4 880 11 297	1 657 5 179	1 052 4 684
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	209	1 048	-839	1504



Reprise de PRE

Néant



Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Provisions pour litiges	8	1
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	546	539



Dettes

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	502	425	425	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	9	9	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 553	1 617	1 617	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	44	44	-
Autres dettes	709	480	480	-
Total	7 764	2 574	2 574	-



Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts courus non échus		
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement Charges constatées d'avance	229	285
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	229	285



Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2004	2005
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	25	2
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	
Autres charges à payer	2	
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	16	1
Autres charges à payer	54	1
Etat	-	
Charges sociales sur congés payés	-	
Autres charges à payer	123	
Autres charges à payer	488	40
TOTAL	709	48
Produits à percevoir	2004	2005
Personnel		
	28	
Organismes sociaux		
Etat	-	
Autres charges à payer	160	95

4.3

Hors bilan

TOTAL

Engagements donnés	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Engagements donnés divers	-	43
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	43

188

957

Engagements reçus	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	17 495	17 710
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	17 495	17 710



Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

(22) (memmob (£2) Semmod (22) Semmod (22) Semmod (22) Semmod (22) Semmod (23)	Dommod (2) (2) (2) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	Dommaç Bieid xue 6 Agricole	onstanton C	лènèр ЭЯ 8	oitoetorio 2 Juridique	Pertes <u>g</u>	troqznerT 🗜	epemmod &	8 РС décenna	moitue) (§	anoitetqəcoA ecnen 1
178 3 661	9 661 2 370	2 426	-121	694	809	43	135	107	,		,	
3 718	9 721 2 460	2 440	-120	714	627	43	145	111	1	1	1	,
-57	68- 09-	-14	1	-50	61-	1	01-	4-	1	1	1	,
5 899	6 583 1 353	1 491	00	959	563	=	1	16	-424	-1 496	1	-82
10 4234	6 257 1 082	1 515	00	443	228	13	1	11	80	251	2	7
1665	326 271	-24	I.	213	335	2	1	5	-504	-1 747	2-	-80
-2 238	3 078 1 018	935	-129	38	45	32	135	91	424	1 496	٠	82
35	92 23	23	₩	7	9	,	-	-		,	'	,
1065	1911 424	443	-13	124	88	2	16	13	•	1		•
1 101	2 004 447	466	-14	131	94	9	81	41	'	٠	٠	·
276	43 20	19	-	2	6	1	-5	•	9	10	—	1
1	•	ı	1	1	1	•	1	1	•	1	1	•
276	43 20	19	-	7	6	•	-2	'	9	01	-	•
2 676	7 064 1721	1 815	-88	702	445	31	105	78		1	1	8
2 991	4 459 780	1 082	9	439	157	0	1	ω	29	217	2	95
1259	226 182	=	-	213	239	T	ı	m	-494	-1 544	-5	1
	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	ı
612	1548 378	388	-21		86		24	17	'	1		1
-2 185	832 381	335	-74	50	-50	16	81	50	427	1 327	٠	-11
-878	286 210	153	-40	-140	=	01	34	27	m	178	-	93
230	341 326	173	31	29	75	01	9	Ŋ	•	1	1	1
173	281 237	159	30	47	22	10	1	_	1	1	1	1
16 704	3 609 1069	1200	4	554	788	Ŋ	1	12	1104	1 544	126	723
15 090	3 225 820	1 019	ю	349	451	9	1	7	1 681	3 343	128	803
2 749	•	1	•	1	1	•	1	1	1	1	•	•
							_			_		



Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable de 1995 ayant instauré une règle d'allocation des produits nets des placements, un montant de 394 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.



Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
	450
Intérêts	153
Frais externes de gestion	2
Frais internes	2
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	157
Amortissement des différences de prix de remboursement	168
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	168
Moins values réalisées	-
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenants de la réalisation des placements	-
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	324

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	565
Revenus des placements	565
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	166
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	166
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	49
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	49
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	780
NET	456

533 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	96	113	2	2	3 981	4 193
Charges internes	34	74	4	2	109	222
Dotations aux amortissements et aux provisions	3	4	-	-	4	11
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	133	191	6	3	4 093	4 426

5.4 Charges de personnel

	2004	2005
Salaires	232	224
Pensions et retraites	6	6
Charges sociales	95	91
Autres	1	2
TOTAL	333	322

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels

Profits sur exercices antérieurs

Produits exceptionnels issus dev CL9/6

Prix de vente immobilisations corporelle

Reprises de provisions pour charges exceptionnelles

Total produits exceptionnels

21

Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	-
Pertes sur exercices antérieurs	11
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues dev CL 9/6	4
Valeur comptable des immo corp. Ced	13
Dotation provisions à caractère exceptionnel	1
Total charges exceptionnelles	29

RESULTAT EXCEPTIONNEL -8	3
--------------------------	---

5.6 Primes brutes émises

	2004	2005
Primes d'assurance directe en France	18 223	20 042
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	18 223	20 042

Autres informations

Effectif présent à la clôture de l'exercice

L'effectif à la clôture était de 6 personnes. Il était composé de :

- Cadres: 3 - Inspecteurs: -- Non-cadres: 3

672 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2005,

- 6.075,00 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé,
- 7.591,46 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

633 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.



1+1+1 font plus en commun

Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles Entreprise régie par le Codes des assurances Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél.: 01 49 95 79 79 - Fax: 01 40 16 43 21 www.monceauassurances.com